

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mmes LAGUERRE, PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme DESHAYES, MM. LEMOINE, Mme DUPERRON.

Etaient absents : M. VATEY, excusé, pouvoir à M. BOQUET ; M. LECERF, Mme MARTIN, excusés ; MM. MALLET, DELACOUR, PENNA, DUPONT ; Mme VINCENT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme LAGUERRE a été élue secrétaire de séance.

Intervention C. BISOGNANI, Urbiconseil, AMO église : point étape avancée travaux

<u>ATTRIBUTION</u>	<u>MARCHÉ</u>	<u>MAÎTRISE</u>	<u>D'ŒUVRE</u>	<u>PROJET</u>
<u>RÉHABILITATION MAISON GRANDCHAMP</u>				

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions de la procédure adaptée en marchés publics,
Vu le procès-verbal de la commission,
Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que la commune a lancé un accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre afin de réhabiliter la Maison Grandchamp, qui accueille actuellement le Bureau d'Informations Touristiques, La Poste et les locaux de l'Épicerie Artistique, association communale,

Une étude de diagnostic préliminaire, financée par la Métropole a été confiée à ARTELIA et fournie au dossier de consultation des entreprises.

La consultation a été lancée sur l'ADM76 avec publication dans le journal d'annonces légales Paris Normandie le 26 juin 2025.

À la date limite de réception des offres, le 1^{er} août 2025, 10 plis ont été réceptionnés sur la plateforme de dématérialisation. L'analyse des offres a été confiée à notre assistant à maîtrise d'ouvrage, Urbiconseil.

La Commune, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet LNB ARCHITECTURE de Rouen, pour un montant de 139 000 € HT soit 166 800 € TTC (option exe partielle incluse).

- autorise Monsieur le Maire à solliciter au taux le plus élevé possible une subvention auprès de tout partenaire institutionnel (Etat, Département Seine-Maritime, Métropole Rouen Normandie, fonds de concours,), en lien avec son A.M.O.

APPROBATION DU PV EN DATE DU 8 JUILLET 2025

Après en avoir délibéré, les élus approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 8 juillet 2025.

Abstentions : Mmes ROUQUETTE, BOS, M. LEMOINE car absents lors de cette réunion.

TARIFS REPAS RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu le 11 juillet dernier un courrier du prestataire API, indiquant que le repas enfant pour le restaurant scolaire serait facturé 4,04 € TTC à la commune à partir du 1^{er} septembre, contre 4,01 € TTC auparavant.

Considérant que la commune n'applique pas de tarification en fonction du quotient familial et qu'il est important que tous les élèves puissent bénéficier d'un repas équilibré, il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter le prix facturé aux parents, à savoir maintenir à 4 € par élève.

Une remise de 20 % est appliquée sur le prix du repas, soit 3,20 € pour les familles nombreuses (à partir de 3 enfants scolarisés à Jumièges et déjeunant quotidiennement à la cantine).

Mme DESHAYES demande si une communication sera faite aux parents. Mme ROUQUETTE acquiesce en précisant qu'un mail serait envoyé à l'ensemble des parents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de ne pas augmenter le prix du repas au restaurant scolaire pour les familles, et reste donc à 4 € par élève. La remise pour les familles nombreuses et la majoration en cas de non-réservation restent maintenues également.

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA COP ROUEN 2030 ET PRÉPARATION DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE ROUEN POUR LE CLIMAT N°2

Après avoir déclaré l'urgence climatique en 2020 et pris des engagements en faveur de la neutralité carbone dans le cadre du challenge Cities Race to Zéro, la mobilisation des acteurs du territoire dans la transition écologique (communes, entreprises, citoyens, associations...) avec la COP21 Rouen Normandie, reste une priorité majeure pour relever ces défis.

Initiée en 2017 avec l'appui du WWF France et de l'ADEME, la COP21 locale a conduit la commune à s'engager dans l'Accord de Rouen pour le Climat en adoptant des actions à réaliser en faveur de la

réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et de ressources et la préservation de la biodiversité. Afin de redynamiser la mise en œuvre des actions de la COP21 locale, la Commune et la Métropole Rouen Normandie ont fait le bilan des engagements communaux pris en 2018 et les ont complétés avec de nouveaux engagements, dans une convention entrée en vigueur le 24/07/2024.

Alors que ces engagements ont été pour partie mis en œuvre et à l'heure où l'accélération des politiques de transition écologique est une nécessité, l'heure est à la remobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire dans une nouvelle mobilisation dénommée « COP Rouen 2030 » ayant vocation à établir collectivement une feuille de route claire et ambitieuse à l'horizon 2030 pour accompagner notre transition social-écologique.

Depuis fin 2022, le Plan Climat Air Energie Territorial a été mis en révision, avec l'objectif fort d'atteindre la neutralité carbone en 2050 au plus tard et de s'adapter au changement climatique.

Ce nouveau plan d'actions fixera les actions nécessaires à mettre en place d'ici 2032. Cette révision se fait en même temps que celle du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), le document d'urbanisme qui fixe les orientations d'aménagement à l'horizon 2050, dans un document global intitulé « SCoT AEC », abordant les enjeux de préservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et d'artificialisation des sols notamment. En 2024, un nouveau projet a ainsi été conçu pour imaginer notre territoire en 2050 : un plan ambitieux pour un avenir durable. C'est sur cette base que débute, avec le lancement de la COP Rouen 2030, le travail d'élaboration du plan d'actions Air Energie Climat, qui devra s'appuyer sur une mobilisation et un engagement renforcé des acteurs du territoire (communes, entreprises, citoyens, associations...).

Cette COP Rouen 2030, animée par la Métropole Rouen Normandie, doit permettre de renouveler ou identifier une série d'actions et de mesures concrètes dénommées « Engagements COP Rouen 2030 » qui seront rassemblées dans « *l'Accord de Rouen pour le Climat #2* » qui sera signé par l'ensemble de ses contributeurs le 30 septembre 2025.

- Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la Commune de Jumièges notamment dans le cadre de la COP21 Rouen Normandie,
- Après avoir identifié les actions à entreprendre, sur la base du catalogue des actions identifiées lors de l'atelier d'élaboration de la feuille de route des communes à horizon 2030 ayant eu lieu le 17 mars 2025,
- Après avoir identifié, avec l'aide du Maire de Malaunay, Ambassadeur de la COP Rouen 2030, les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables, formalisés dans une convention,
- Après avoir consulté les agents municipaux compétents sur ces domaines,
- Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil,

Monsieur le Maire propose que la Commune de Jumièges contribue à la transition sociale écologique en planifiant la mise en œuvre des engagements COP Rouen 2030 listés en annexe. Ces engagements seront inscrits dans « *l'Accord de Rouen pour le Climat #2* », que Monsieur le Maire signera, pour la commune le 30 septembre 2025.

Mme PORTAIL précise que cette délibération acte des projets déjà amorcés depuis plusieurs mois, avec des plantations d'arbres, de haies, la gestion des biodéchets ou la fourniture en circuit court pour le restaurant scolaire, le prêt d'un broyeur, la venue du camion qui presse. Des études sont également lancées pour d'autres projets.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2121-29,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L 224-7 et L 224-8,

Vu les articles 173, 176, 188 de la loi N° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV,

Vu le décret N° 2015-1850 du 29 Décembre 2015 relatif à la cohérence des dépenses d'investissement des émetteurs avec une stratégie bas-carbone,

Vu le décret N° 2016-1442 qui adopte la Programmation pluriannuelle de l'énergie pour les périodes 2016-2018, et 2018-2023,

Vu le décret N° 2016-849 du 28 Juin 2016 qui précise les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10/10/2018, approuvant les engagements de la Ville dans le cadre de l'accord de Rouen pour le climat du 29 novembre 2018,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28/05/2024, approuvant la convention COP21 avec la Métropole Rouen Normandie,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que la COP21 Rouen Normandie a conduit la commune à s'engager dans l'Accord de Rouen pour le Climat le 29 novembre 2018, en adoptant des actions à réaliser en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et des ressources et la préservation de la biodiversité,
- que ces engagements ont été renouvelés et complétés dans le cadre d'une convention COP21 avec la Métropole Rouen Normandie et entrée en vigueur le 24/07/2024,
- que le Plan Climat Air Energie Territorial a été mis en révision aux fins d'intégrer de nouvelles actions à mettre en place d'ici à 2032,
- l'intérêt de la commune de se mobiliser dans le cadre de la COP Rouen 2030 en vue d'adopter de nouveaux engagements dans le cadre de l'Accord de Rouen pour le Climat #2,

Décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Monsieur le Maire à adopter les engagements de la Ville listés en en annexe (1) en faveur de la COP Rouen 2030 selon l'Accord de Rouen pour le Climat #2 et à signer les documents inhérents aux engagements.

ÉCLAIRAGE PUBLIC – HORAIRES D'EXTINCTION NOCTURNE

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de modifier la délibération prise, pour plus de clarté, lors du conseil municipal du 14 décembre 2022, relative aux horaires d'extinction de l'éclairage public.

La question a été travaillée en commission « environnement – cadre de vie ».

La commune sera découpée en deux zones, avec des plages horaires d'extinction de l'éclairage public différentes.

- Zone 1 :**
- Route de Yainville
 - Îlot entrée Jumièges
 - Rue de la Chapelle
 - Rue Guillaume le Conquérant
 - Place du Monument aux Morts
 - Rue Mainberthe (de la médiathèque jusqu'à l'entrée de l'école élémentaire)
 - Place de la Mairie
 - Place Roger Martin du Gard
 - Allée du Chouquet + parking salle des fêtes
 - Rue Alphonse Callais
 - Impasse Alphonse Callais, parking Résidence Autonomie
 - Route du Mesnil (jusqu'à l'intersection avec la Route du Conihout)

- Du 15 septembre au 15 avril : extinction de l'éclairage public de 0 h à 6 h
- Du 16 avril au 14 septembre : extinction de l'éclairage public à 1 h

Zone 2 : Le reste de la commune

- Du 15 septembre au 15 avril : extinction de l'éclairage public de 22 h à 6 h
- Du 16 avril au 14 septembre : extinction totale de l'éclairage public

Il est précisé que l'éclairage de l'Eglise Saint Valentin, géré par la commune, est allumé uniquement du vendredi au dimanche, les jours fériés et jours de fête, et éteint selon le planning suivant :

- Du 15 septembre au 15 avril : extinction de l'éclairage à 23 h
- Du 16 avril au 14 septembre : extinction de l'éclairage à 0 h

Mme DESHAYES demande si depuis l'extinction nocturne de l'éclairage public, l'économie financière a été chiffrée. Mme PORTAIL pense que la Métropole avait fourni l'extraction des économies il y a quelques années. Monsieur le Maire lui répond que la Métropole travaille dessus, mais que cela est très long vu le nombre de communes. Il ajoute que la Métropole s'est engagée à financer en priorité le renouvellement des candélabres pour les communes qui participent à l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les modalités d'extinction de l'éclairage public telles que décrites ci-dessus.

DEMANDES SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu deux demandes d'associations pour le versement d'une subvention exceptionnelle.

La première est celle du Club de l'Amitié du Mesnil-sous-Jumièges, qui justifie cette demande par l'augmentation du nombre de jumiégeois parmi leurs adhérents, depuis la dissolution de l'Amicale des Retraités de Jumièges, à savoir 19 jumiégeois sur 95 adhérents. Monsieur le Maire propose aux élus de leur verser la somme de 200 €, correspond à la somme qui aurait dû être versée par la commune à l'association Sauvegarde de la Boucle de Jumièges, Mesnil, Yainville, mais qui ne l'a pas été à la demande de son président, en raison de la dissolution de celle-ci. Il sera proposé à l'association de déposer une demande de subvention en début d'année, comme l'ensemble des associations ayant des jumiégeois parmi leurs adhérents.

Monsieur le Maire ajoute que comme il n'y a pas d'association « équivalente » sur la commune de Jumièges, il pense qu'il est normal de la subventionner.

La seconde est celle de l'association des Anciens Combattants de Jumièges, qui explique avoir des difficultés à boucler son budget 2025, ayant eu plus de dépenses que ce qui avait été prévu en début d'année. Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention exceptionnelle de 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser :

- 200 € à l'association Club de l'Amitié du Mesnil-sous-Jumièges
- 200 € à l'association AC - PG - CATM et Combattants d'Indochine de Jumièges

Le versement sera effectué aux associations fin septembre, et les dépenses seront imputées à l'article 65748 du BP 2025.

M. ANQUETIL Claude, Président des Anciens Combattants de Jumièges et présent dans le public, souhaite remercier Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal pour l'octroi de cette subvention exceptionnelle.

MISE À DISPOSITION GRATUITE SALLES CAMPAGNE ÉLECTORALE ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

L'article L. 2144-4 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que :

« - Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande.

- Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

- Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. »

Afin de faciliter l'expression des différents candidats et dans la mesure où les tarifs sont fixés par le conseil municipal, il est proposé à ce dernier de se prononcer sur le principe de la gratuité de la mise à disposition des salles municipales aux candidats aux prochaines élections municipales de 2026.

Ce dispositif de gratuité concernera la salle des fêtes Roland Maillet, et les salles n°1 et n°3 situées à l'étage, sous réserve de leur disponibilité à la date de demande de réservation. Il prendra effet à compter du 20 septembre prochain, et se poursuivra jusqu'au second tour de l'élection municipale de 2026.

La gratuité s'appliquera à l'ensemble des candidats, pour l'organisation de réunions d'équipe ou de réunions publiques. Au moment de la réservation, afin de bénéficier de la gratuité, le candidat devra

fournir une attestation sur l'honneur qu'il compte présenter sa candidature aux élections municipales de 2026.

Les modalités de mise à disposition sont les suivantes :

- salle des fêtes Roland Maillet : 1 fois sur la durée de la campagne électorale, du lundi au jeudi
- salles n°1 et n°3 : 1 fois par mois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'adopter le principe d'une mise à disposition gratuite des salles municipales tel que défini ci-dessus ;
- précise que la gratuité s'appliquera à compter du 20 septembre 2025 et ce jusqu'à la date de promulgation des résultats des élections municipales de 2026 ;
- ajoute que pour bénéficier de la gratuité, le candidat devra présenter en mairie une attestation sur l'honneur,
- charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

DEVIS DIVERS – BARNUMS

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire, afin d'augmenter le stock existant et pour diversifier les tailles, de procéder à l'achat de deux nouveaux barnums, en 3 x 6m.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la société France Barnums, d'un montant de 1 162.35 € HT, soit 1 394.70 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 2188 du BP 2025.

DEVIS DIVERS - CHAISES SALLE DES MARIAGES MAIRIE

Monsieur le Maire informe les élus qu'il souhaite procéder au remplacement des chaises de la salle du conseil municipal, où sont célébrées les cérémonies comme les mariages, changer les chaises qui sont abîmées et de plusieurs couleurs. Il serait souhaitable de les renouveler afin de rendre la pièce plus harmonieuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la société Comat & Valco, d'un montant de 1 600 € HT, soit 1 920 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 2184 du BP 2025.

DEVIS DIVERS – GARDE-CORPS WC ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire explique aux élus que concernant la rampe d'accès aux nouveaux WC de l'école élémentaire, la réglementation impose une rambarde lorsqu'il y a plus d'un mètre entre la plate-forme et le sol. Il apparaît qu'après les travaux, la plate-forme est à environ 50cm du sol mais il est proposé, pour plus de sécurité pour les élèves, d'installer un garde-corps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la société Fer Met Alu, d'un montant de 3 145 € HT, soit 3 774 € TTC.

Des subventions seront demandées auprès de la Métropole Rouen Normandie.

Cette dépense sera imputée à l'article 231 du BP 2025.

INFORMATIONS DIVERSES

Soutien Grand-Couronne

Monsieur le Maire souhaite apporter son soutien à sa collègue Julie Lesage, Maire de la commune de Grand-Couronne, et à l'ensemble de son équipe, suite à l'incendie qui a ravagé une partie de la mairie la nuit dernière.

Travaux Monument aux morts

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux de rénovation du Monument aux morts ont démarré, et se poursuivront jusqu'à début octobre. Pour mémoire, les travaux ont été confiés à la société des Marbres du Paradis.

Label Patrimoine Rural

Monsieur le Maire informe les élus que suite à l'obtention du label Patrimoine Rural, décerné par le Département de la Seine-Maritime pour l'église Saint-Valentin, la commune va pouvoir bénéficier d'une nouvelle signalétique dans les rues. En effet, un totem en bois sera installé devant l'église, et des panneaux de signalisation seront installés à différents endroits de la commune pour indiquer la direction de l'église Saint-Valentin, et d'autres monuments et services. Il ajoute qu'après avoir eu une réunion avec les services du Département en charge du déploiement de cette signalétique, il a été accepté que le RAL 3004 soit retenu, afin de s'intégrer davantage dans l'environnement actuel que des panneaux blancs. Des panneaux supplémentaires seront également ajoutés et financés par le Département pour indiquer la direction du centre bourg, des écoles, des commerces, de l'Abbaye, la mairie, ... En 2022, la commission voirie avait travaillé sur le projet de remplacement de la signalétique existante, mais les 10 000 € nécessaires avaient fait abandonner le projet. Il est prévu que l'ancienne signalétique reste en place, et que les services techniques supprimeront au fur et à mesure les doublons. Monsieur le Maire tient à remercier chaleureusement le Département pour cette aide.

Travaux Rue Alphonse Callais

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux de la Rue Alphonse Callais avancent bien, avec même un peu d'avance sur le planning initial. La fin de cette première phase de travaux est prévue pour courant novembre au plus tard. Ensuite, les travaux de voirie commenceront pour se terminer en avril-mai 2026. Il rappelle que ces travaux sont entièrement financés par la Métropole Rouen Normandie.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le Maire informe les élus que la commune est en cours d'élaboration de son PCS, avec l'aide de la Métropole Rouen Normandie. La commune possède déjà un DICRIM mais la rédaction d'un PCS est devenue une obligation pour les communes. Le Centre de Gestion 76 proposait une assistance aux communes, mais payante (environ 6 000 €). La Métropole Rouen Normandie devant se doter d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde, il est nécessaire que chaque commune ait son PCS, elle propose donc son aide, gratuitement, afin d'aider chaque commune à sa rédaction.

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ballastière STREF

Monsieur le Maire informe les élus qu'un AMI a été rédigé en interne, avec l'aide de Mme MARTY du PNRBSN et de M. BOULANT de la Métropole Rouen Normandie. Après validation par la

commission environnement, le dossier a été publié en ligne sur le site de la commune. 6 entreprises sont venues visiter le site, et la remise des offres s'est clôturée le 15 septembre à midi. Sept dossiers de candidature ont été reçus. L'analyse des offres s'est répartie par critère, entre Monsieur le Maire, Mme PORTAIL, M. BOULANT, Mme MARTY et le secrétariat. Une commission environnement – appel d'offres se réunira ensuite afin de sélectionner les 3 sociétés qu'il sera nécessaire de revoir pour entamer le processus de négociation.

Prochaines manifestations communales

- samedi 20 septembre : représentation de contes théâtralisés dans l'église par la compagnie « la belle envolée » à 20h30.
- vendredi 26 septembre : représentation de théâtre par la troupe de comédiens amateurs « boujou c'est nous » à 20h30.
- dimanche 28 septembre : concert du chœur Presto dans l'église à 16h.

Mme ROUQUETTE ajoute que le concert de Segan à l'église fin août a rapporté 2 000 € qui seront reversés à la Fondation du Patrimoine pour les travaux de restauration de l'église de Jumièges.

- Jeudi 9 octobre : venue du « camion qui presse » sur la Place Martin du Gard, amenez vos pommes, repartez avec du jus en poches.
- Dimanche 12 octobre : fête de la pomme, à la ferme Foubert, de 10h à 18h, avec de nombreuses animations et un marché artisanal.

Dans le cadre d'Octobre rose, en plus de la tombola rose durant tout le mois d'octobre, deux manifestations sont prévues :

- Dimanche 5 octobre : vide-dressing adultes dans la salle des fêtes (droit de place + buvette reversés à la Ligue contre le cancer)
- Samedi 18 octobre : tournoi de pétanque à Yainville en partenariat avec l'association La Pétanque Yainvillaise (buvette reversée à la Ligue contre le cancer)

Le tirage au sort de la tombola aura lieu en mairie le mardi 25 novembre avec remise des fonds récoltés à la Ligue contre le cancer.

Services techniques

Mme PORTAIL tient à féliciter les agents des services techniques pour le travail effectué durant tout l'été dans le cimetière. Elle ajoute que cela prouve que la commune a les ressources en interne. Elle félicite également M. CAMPAIN-HAULLE Valentin, qui a été recruté cet été en renfort aux services techniques, à qui la mission d'arroser les fleurs de la commune avait été confiée. Il a bien géré l'arrosage, la mission confiée a été réussie, la commune a eu un beau fleurissement tout au long de l'été.

Travaux ancienne cantine

Mme ROUQUETTE informe les élus que les travaux de transformation de l'ancienne cantine en sanitaires ont pris du retard, car des travaux mal exécutés doivent être repris, notamment le carrelage. Il y a une réunion de chantier chaque semaine, et la pré-réception devrait avoir lieu d'ici 2 semaines.

QUESTIONS ORALES

M. ANQUETIL Claude demande s'il serait possible de mettre les comptes-rendus du conseil municipal dans la gazette. Monsieur le Maire lui répond que les comptes-rendus sont trop longs, et que cela

utiliserait beaucoup de papier. Il ajoute que les comptes-rendus sont disponibles sur le site internet de la commune après avoir été approuvés lors de la séance suivante.

La séance est levée à 22h20.